



N° 2210

ASSEMBLÉE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

SEIZIÈME LÉGISLATURE

Enregistré à la Présidence de l'Assemblée nationale le 14 février 2024.

PROPOSITION DE RÉSOLUTION

visant à diversifier les soins de support et instaurer des tickets repas pour les patients atteints de cancer,

présentée par
M. Stéphane VIRY,
député.

EXPOSÉ DES MOTIFS

MESDAMES, MESSIEURS,

Le cancer touche chaque année un nombre considérable de Français. Plus de 430 000 personnes sont atteintes d'un cancer, une réalité préoccupante qui plonge les patients dans une période de soins difficile, voire extrêmement éprouvante. Durant leur traitement, les effets secondaires, notamment après la chimiothérapie, rendent cette période particulièrement difficile. Lors des échanges avec les patients, il ressort que les trois jours post-chimiothérapie se révèlent être parmi les plus difficiles du parcours de soins, marqués par des effets secondaires tels que nausées, vomissements, lésions buccales, asthénie, douleurs articulaires, et troubles intestinaux.

Pendant ces moments difficiles, deux éléments peuvent considérablement améliorer la prise en charge des patients atteints de cancer : une alimentation adaptée et le maintien de l'estime de soi.

*

* *

Le défi d'une bonne alimentation durant le cancer se présente de manière variable selon les patients, certains conservent leurs habitudes alimentaires, tandis que d'autres rencontrent des difficultés majeures pour bien se nourrir, et manger s'avère être un poids supplémentaire.

S'alimenter au mieux favorise une meilleure santé pendant et après le traitement. Une alimentation saine offre de multiples avantages, influençant à court terme sur l'énergie des patients, le renforcement de leur résistance immunitaire, et atténue les effets secondaires des traitements. À long terme, une alimentation équilibrée facilite la guérison, réduit les risques de maladies cardiaques, de diabète de type 2 et d'ostéoporose.

Cependant, bien manger devient difficile pour les patients, notamment pendant les trois jours suivant la chimiothérapie, où l'incapacité physique et émotionnelle de préparer des repas de qualité est une réalité pour bon nombre de patients touchés par cette maladie.

Pour mieux accompagner les victimes du cancer, intégrer dans les parcours de soins la possibilité pour les médecins de prescrire des tickets repas, offrant ainsi aux patients la capacité de financer des repas équilibrés devient une nécessité. Ce dispositif vise à faciliter l'accès à une

alimentation adaptée aux besoins nutritionnels des patients et contribue ainsi à alléger le fardeau tant pour les patients que pour leurs proches.

Cette proposition ne se limite pas à des besoins immédiats en nutrition. Elle s'inscrit dans une vision globale de soutien aux patients durant leur période de traitement intensif, cherchant à améliorer leur qualité de vie et à renforcer leur résilience face à la maladie. L'introduction de tickets repas représente ainsi une mesure concrète et significative pour renforcer l'accompagnement et la prise en charge globale et humaine des patients atteints de cancer.

Pour renforcer l'impact de ce dispositif, la simplification de l'accès aux services de nutritionnistes pendant et après la maladie s'inscrit dans une démarche proactive d'accompagnement renforcé des patients touchés par le cancer. L'accès privilégié à des professionnels de la nutrition offrirait un soutien individualisé et une écoute attentive aux patients dont le rapport à l'alimentation peut être profondément altéré par les traitements. Le maintien d'une alimentation saine et la limitation des changements physiques liés à la maladie revêtent une importance pour nombre de patients.

*

* *

De manière plus globale, la disponibilité de professionnels offrant un soutien continu tout au long de la maladie aurait des effets bénéfiques considérables sur la santé et l'estime de soi des patients. En effet, les traitements chimiothérapeutiques entraînent fréquemment des altérations de l'apparence, notamment la perte de cheveux.

Les soins socio-esthétiques, fournissent un soutien essentiel aux patients atteints de cancer en leur permettant de retrouver l'estime d'eux-mêmes et de leur image, mettant l'accent sur la notion de bien-être.

Ainsi, l'onco-esthétique peut jouer un rôle non négligeable dans l'accompagnement des patients atteints de cancer en les aidant à accepter les transformations de leur corps induites par la maladie. Ces soins socio-esthétiques peuvent également atténuer les effets secondaires des traitements sur la peau, les cheveux, les ongles. Sur le plan psychique, les soins supports contribuent à favoriser la réappropriation du corps et de l'image de soi, en mettant en place des stratégies pour atténuer les stigmates de la maladie.

Intégrer ces deux volets d'accompagnement, à savoir l'aspect nutritionnel et le soutien socio-esthétique, représente une avancée cruciale pour renforcer l'aide apportée aux personnes touchées par le cancer en France. Il devient nécessaire de consolider le parcours de soins en y intégrant des soins supports essentiels, au bon déroulement des traitements. Cette approche globale vise à améliorer la prise en charge des patients en considérant l'ensemble des changements que la maladie impose dans la vie des patients et de leur famille.

Cette démarche va au-delà du traitement médical classique pour offrir un soutien complet, contribuant à une meilleure qualité de vie et à une récupération optimale des personnes atteintes de cancers. L'essence de ces propositions est animée par une profonde volonté de renforcer l'approche humaine et le bien être des patients impactés dans l'ensemble de leur vie par la maladie.

PROPOSITION DE LOI

Article unique

L'Assemblée nationale,

Vu l'article 34-1 de la Constitution,

Vu l'article 136 du Règlement de l'Assemblée nationale,

Considérant les effets secondaires liés aux traitements
chimiothérapeutiques ;

Considérant les retours d'expérience des patients atteints de cancer ;

Considérant le nombre croissant de cancers en France ;

Invite le Gouvernement à mettre en place un dispositif de tickets repas
pour les personnes sous traitement chimiothérapeutique pendant les trois jours
post-chimiothérapie ;

Invite le Gouvernement à renforcer l'accès simplifié des nutritionnistes
pour les patients sous traitement chimiothérapeutique ;

Invite le Gouvernement à généraliser et faciliter l'accès aux soins de
support tels que l'onco-esthétique.